



**MARSONNAS**

~ JANVIER 2021 ~

*Bulletin Municipal  
n°27*

VIVE  
LA 0





## À vos agendas !

Bien que l'assemblée générale du Comité des fêtes n'ait pu avoir lieu, voici quelques dates à retenir, communiquées par les associations si la situation sanitaire est maîtrisée !

### 1 JANVIER

**Samedi 23**

Théâtre « OK Tartuffe »  
20 h 30  
Les Amis du livre

REPORTÉ

### 2 FÉVRIER

**Dimanche 14**

Test de jeux avec leurs créateurs  
de 10 à 18 h  
Les Amis du Livre

REPORTÉ

**Lundi 22**

Don du sang à Jayat  
de 16 à 19 h

### 3 MARS

### 4 AVRIL

**Samedi 10 ou 17**

Banquet des classes  
en 1 et 6

**Dimanche 11 ou 18**

Matefaims des conscrits  
dès 16 h

**Samedi 24**

Nettoyage de printemps  
à 14h

### 5 MAI

**Jeudi 13**

Farfouille  
Toute la journée  
Sou des Ecoles

**Lundi 17**

Don du sang à Jayat  
de 16 à 19 h

### 6 JUIN

**Samedi 5**

Premières pages  
pour les enfants  
nés en 2019 et 2020  
Les Amis du Livre

**Dimanche 13**

Vente de brioches  
de 8 à 13 h  
Donneurs de sang

### 7 JUILLET

**Samedi 3 et dimanche 4**

Vogue

**Lundi 12**

Don du sang à Béréziat  
de 16 à 19 h

### 8 AOÛT

### 9 SEPTEMBRE

**Lundi 9**

Don du sang à Jayat  
de 16 à 19 h

### 10 OCTOBRE

**Samedi 9**

Marche semi-nocturne  
Comité du fleurissement

**Samedi 23**

Journée citoyenne  
au cimetière

### 11 NOVEMBRE

**Samedi 20**

Soirée Beaujolais  
Sou des Ecoles

**Dimanche 28**

Après-midi jeux  
Les Amis du Livre

### 12 DÉCEMBRE

**Samedi 11 ou dimanche 12**

Animations de Noël  
Comité des fêtes

**Lundi 13**

Don du sang à Marsonnas  
de 16 à 19 h

## Bulletin municipal n° 27 – Janvier 2021

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guy Antoinet, Maire de Marsonnas

CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ ET RÉALISÉ PAR LA COMMISSION COMMUNICATION COMPOSÉE DE :  
Valérie Casanova, Thérèse Romieu, Pascale Tolfa, Florine Vernoux, Yoann Bar et Pascal Ripouroux

REMERCIEMENTS À : Thierry Taponard, l'ensemble des enseignantes et personnel de l'école, les présidents d'association, le conseil municipal, Mme Savet.

PHOTOS : Pascale Tolfa, Guy Antoinet, Jean-Louis Hahnemann, Sandrine Thévenard, Catherine Subtil, les enseignantes

DESIGN GRAPHIQUE : Agence La Graphétiste | IMPRESSION : Comimpress | TIRAGE : 530 exemplaires



### 2 Calendrier

### 18 Dossier

Monument de la Léchère, 75 ans en 2020.

### 3 Sommaire

### 19 Mission Locale

### 4 Le mot du maire

### 20 La vie scolaire

### 6 L'équipe municipale

Présentation des conseillers municipaux

### 24 La vie associative

### 8 Infos pratiques & Démarches

Commissions municipales  
La taxe d'aménagement

### 33 Recensement

### 10 La vie à Marsonnas

Rétrospective  
Ainsi va la vie  
Naissances - Mariages - Décès

### 34 Nos entreprises marsonnaises

### 36 Informations pratiques

Renseignements utiles

### 12 Travaux réalisés

Nettoyage du cimetière  
Les travaux 2020  
Travaux réalisés par les employés municipaux  
Déclarations préalables & permis de construire  
Voirie  
Budget annuel

### 38 Marsonnas en bref ...

### 39 Organom



## Continuer vaille que vaille... Ne pas baisser les bras, jamais !

A l'occasion de ce nouveau bulletin communal, je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements aux Marsonnaises et Marsonnais qui ont accordé ou renouvelé leur confiance à notre équipe municipale le 15 mars dernier. Je veux remercier l'ancienne équipe qui, de 2014 à 2020, a permis de faire avancer des projets majeurs pour le développement de notre commune rurale. Je veux saluer parmi eux, celles et ceux qui ont pu poursuivre leur engagement à mes côtés. Sans leurs conseils et leurs expériences, sans leur soutien, je ne me serais sans doute pas investi pour un nouveau mandat.



**Depuis maintenant 8 mois, la nouvelle équipe municipale, partiellement remaniée, est installée et conduira à mes côtés la politique de notre commune. Pour recomposer cette nouvelle équipe, comme je l'avais fait en 2014, je n'ai pas sondé ni recherché des appartenances politiques mais choisi des personnes d'horizons variés, avec des compétences et une ouverture d'esprit engagées au bénéfice de notre commune.**

Ce mandat a malheureusement commencé dans le contexte exceptionnel d'une pandémie mondiale qui a nécessité d'imposer des mesures drastiques de protection des populations. Durant 2 mois, faute de pouvoir réunir le nouveau conseil, ce fut même l'équipe municipale précédente qui dû rester aux manettes, essentiellement pour gérer la situation sanitaire.

**Avant et durant le confinement du printemps, les manifestations ont disparu mais l'école a continué vaille que vaille...**

La première manifestation festive annulée fut le week-end des conscrits. Nos jeunes organisateurs ont été amenés à annuler, la veille, le banquet du samedi et les matelassés du dimanche. J'ai trouvé remarquable leur capacité de réaction : emmenés par leur présidente Zoé Goyard, ils ont su s'adapter pour limiter les pertes financières. Je les soutiens avec force pour que leur enthousiasme ne se perde pas et retrouve vigueur en 2021, dès que ce maudit virus aura été vaincu.

Quant à l'arrêt de la scolarisation décidée pour la majeure partie des élèves, il a nécessité de réorganiser le fonctionnement de notre école, particulièrement pour permettre l'accueil des enfants des personnels du monde médical. La reprise des cours, lors du déconfinement, nous a amené à revoir le fonctionnement de la garderie périscolaire. Pour garantir le respect des gestes barrières et de la distanciation entre enfants, nous avons déplacé la garderie périscolaire dans la salle des fêtes jusqu'à la fin de l'année scolaire. C'est pourquoi d'ailleurs, si les conditions sanitaires

le permettent, le prochain banquet des conscrits se tiendra en avril pendant les vacances scolaires de Pâques. A cette même reprise déconfinée, les membres de l'association de la cantine scolaire et son personnel ont su assurer un redémarrage correct et je les en félicite. Des contraintes financières supplémentaires sont apparues et ont été en partie comblées par les aides décidées par les élus de Marsonnas et de Béréziat. Je tiens particulièrement à remercier l'engagement durant ces périodes compliquées de nos employés et du personnel enseignant.

Comme partout en France, d'autres moments conviviaux qui devaient nous rassembler ont dû être annulés : la vogue toujours attendue et son traditionnel feu d'artifice, les rencontres du club des aînés, la marche semi-nocturne du club de fleurissement, le repas des chasseurs, la soirée « Beaujolais nouveau » du Sou des écoles, les animations de Noël du comité des fêtes et, tout dernièrement, les vœux 2021 de la municipalité.

Nous continuons toutes et tous de faire au mieux avec ce virus et les contraintes qu'il nous impose. Je pense aux plus fragiles, aux personnes isolées, à celles et ceux dont les activités professionnelles sont chahutées voire mises en péril. Je pense également à nos associations, qui sont aujourd'hui en grandes difficultés. Dès la fin de cette crise terrible, tous ensemble nous devons penser à elles, nous devons participer à leurs manifestations et, dans la mesure des possibilités de chacun, nous y investir.

**Continuer le travail, pour que le patrimoine évolue...**

Même si les activités ont été réduites à cause de la situation sanitaire, cette dernière n'a pas empêché le travail de vos élus de se poursuivre. Le projet de la garderie périscolaire suivi par mon adjoint Jean-Louis Hahnemann prend forme. L'appel d'offres déposé en mai, puis l'ouverture des plis en juin, nous ont apporté de bonnes surprises avec des coûts inférieurs aux estimations du bureau d'études. Concernant les recettes pour financer ce projet, nous devrions être bien dotés par les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de notre Communauté d'agglomération. En complément à cette dernière aide, la CA3B nous a accordé 80 000€ dans le cadre de son Plan d'Équipement Territorial. Cette dotation, qui ne peut être donnée qu'à des projets d'équipements pluricommunaux, a été possible car notre garderie sera ouverte

aux enfants de Marsonnas et de Béréziat. Le démarrage du chantier en septembre et le gros-œuvre de l'entreprise de maçonnerie maronnaise Nunès, terminé fin 2020, permettent d'envisager une mise à disposition à la fin de l'année scolaire. Les enfants pourront disposer de locaux flambant neufs lors de la prochaine rentrée de septembre.

Cette année 2021 verra également tous nos bâtiments publics mis en conformité selon les exigences d'accessibilité. Les 10 logements de la Résidence du Verger, portée par Bourg Habitat, vont être bientôt mis en location. En revanche, une incertitude demeure quant à l'avenir du bâtiment « Piroux » emblématique de la commune, acquis par ce même bailleur social.

Désireux de penser à l'avenir et d'accompagner les nouvelles générations, nous n'oublions pas pour autant nos chers disparus. La commission, animée par mon adjointe Pascale Tolfa, se charge de la remise à niveau de notre cimetière. Avec les propositions du cabinet d'ingénierie du Département qui a su trouver des solutions acceptables financièrement, un projet verra le jour courant 2021 pour la reconfiguration des allées permettant un entretien plus aisé, sans pesticide, et le remplacement de la haie située à l'ouest.

Quant à notre réseau routier, il continue de faire l'objet de toutes les attentions de mon adjoint Jean-Louis Béreyziat et de la commission « Voirie ». Ils savent pertinemment, avec l'aide de nos employés, parfaits connaisseurs de la commune, où investir les 75 000€ de dotation de la CA3B pour les aménagements et le maintien du bon état de nos chemins.

**Des évolutions pour préparer l'avenir**

Le diagnostic sur notre réseau d'assainissement géré par la communauté d'agglomération, mis en sommeil depuis le premier confinement, devra être mené à son terme rapidement pour nous permettre de réactiver la révision de la carte communale. C'est une condition imposée pour recréer des terrains constructibles et envisager un développement nécessaire et raisonné de Marsonnas.

Les requalifications de nos places « église » et « école – salle des fêtes » seront matière à discussion pour trouver les meilleurs aménagements, la planification dans les années à venir et prévoir les financements. Je serai donc très attentif au respect d'un budget raisonnable, l'objectif n'étant pas d'aller

vers des hausses inconsidérées des impôts ni d'une augmentation importante de l'endettement communal.

Après avoir repoussé deux projets éoliens sur la commune, une réflexion devra être envisagée sur notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, autre sujet de préoccupation majeure qui nous oblige toutes et tous. Un moyen de production d'énergie renouvelable pourrait-il être imaginé sur notre commune, en accord avec la population ? Locataires de notre planète, nous aurons à réfléchir au sujet et à penser collectivement aux générations futures.

Depuis la disparition en 2016 de Jean-Pierre Comtet, Marsonnais de souche, entrepreneur de pompes funèbres comme son père, la commune est dans l'expectative suite au testament dans lequel il avait indiqué un legs pour la rénovation de notre église. Toujours attentif jusqu'à son dernier souffle à la vie de sa commune d'origine et des associations souvent aidées financièrement, Jean-Pierre était surtout soucieux du bon état de l'église. Il l'avait fréquentée assidûment dans son enfance lorsqu'il était enfant de chœur. Il en reste d'ailleurs une trace dans la sacristie avec un porte-manteau à son nom !

Son testament mentionne un legs d'une somme de 500 000€ pour la rénovation de notre église mais nous sommes toujours dans l'attente d'un délibéré du tribunal de Bourg-en-Bresse après le recours déposé par sa famille. Le dénouement favorable permettrait de réaliser la réfection de la façade ouest, la rénovation des murs intérieurs et de peintures murales ainsi que le remplacement de plusieurs vitraux.

**La disparition du centre marsonnais de première intervention du SDIS**

Le 23 décembre dernier, le comité consultatif du centre de première intervention de Marsonnas a acté la fin du corps de sapeurs-pompiers. C'est avec une grande tristesse que, le 1<sup>er</sup> février de cette année, nous allons le voir disparaître après 58 années de services rendus à la population.

Après une première tentative en 1947, c'est en octobre 1962 que le conseil municipal délibéra en faveur de la création d'une section de sapeurs-pompiers. Robert Dutruge, instituteur dans notre école, en sera le chef avec huit autres

Marsonnais pour un effectif qui atteindra 21 sapeurs en 1966. Ensuite, ce seront Maurice Pauget, Jannick Paubel, Thierry Cavillon et enfin Frédéric Chanel qui en assureront le commandement. Au fil des années, la commune en assurera l'équipement jusqu'à faire des envieux chez nos voisins.

Nous ne serons malheureusement pas les seuls à voir disparaître ce service public car, selon les propos d'un officier du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), beaucoup de communes rencontrent les mêmes difficultés.

Nous n'entendrons plus la sirène à 9h chaque premier dimanche du mois mais surtout nous ne pourrions que constater le délai supplémentaire que les secours prendront forcément pour intervenir sur la commune. Sans oublier les dépenses qu'il faudra désormais prendre en charge pour déloger un nid de guêpes ou réparer des dégâts causés par une tempête. La collectivité n'a pas le devoir de tout assumer au détriment de l'associatif. A terme, les pompiers bénévoles pourraient disparaître et devenir professionnels rémunérés par nos impôts. A partir de début février, ce sera le centre de secours de Montrevel qui assurera les services de secours à personnes et à incendies, avec comme consolation que ce dernier n'est distant que de 5km !

**2020 nous aura appris à endurer, à réagir, à nous adapter. Je vous souhaite pour 2021 la santé avant tout, pour vous et tous ceux qui vous sont chers. Que cette nouvelle année nous permette de voir s'éteindre cette pandémie et se multiplier les séances de vaccination (Je serai en bonne place dans la file d'attente dès que mon tour viendra). Il nous faut garder confiance et ne pas baisser les bras. Nos modes de vie fondés sur la convivialité et la proximité, que le virus ne permet plus pour le moment, reviendront tôt ou tard avec force, pour profiter de nouveau de ce bel endroit où il fait et fera toujours bon vivre, Marsonnas !**



## Les conseillers municipaux

Suite au renouvellement des conseils municipaux élus en mars 2020 et installés qu'à compter du 25 mai en raison de la crise sanitaire, vos élus se livrent à vous.



**GUY ANTOINET**  
Maire

A 66 ans, 42 années passées dans le syndicalisme, l'associatif et l'action collective, je me suis posé la question de savoir si mon investissement dans la gestion communale pourrait se poursuivre pour un nouveau mandat de 6 ans. Après maintes réflexions, il a fallu choisir entre ma retraite «pépère» faite d'un peu plus de grasses matinées, de bricolage, d'heures « canapé » devant la télé et de sport ou continuer à remplir l'agenda, passer des soirées hors du domicile et surtout aider les marsonnais(es) à vivre mieux dans notre village. C'est le soutien d'une très grande majorité de mon ancienne équipe qui m'a fait choisir de terminer les actions et chantiers en cours et aussi de continuer dans la dynamique du mandat précédent.

**En résumé, j'ai choisi de donner encore de mon temps pour le bien de la collectivité avec une équipe motivée tout en essayant de corriger les erreurs que j'ai pu faire dans le passé.**



**Yoann BAR** • Conseiller

Beaucoup de projets ont été réalisés lors du mandat précédent. Cependant, tous n'ont pas pu être terminés. Par conséquent, j'ai souhaité prolonger mon engagement pour 6 ans de plus.

**Mes envies sont les mêmes : la préservation du caractère rural et convivial de la commune.**



**Jean-Louis BÉREZYIAT** • 3<sup>e</sup> Vice-Adjoint

Après un premier mandat où j'ai apprécié de travailler avec une équipe motivée et à l'écoute de tous même si nous ne pouvons pas toujours faire l'unanimité, **j'ai eu envie de m'investir un peu plus dans le conseil municipal et de postuler à de nouvelles responsabilités.**



**Cathy CANIVET** • Conseillère

Au cours de mon premier mandat en tant que conseillère municipale, j'ai pu découvrir ce qu'était un conseil municipal, son fonctionnement, son rôle... mais aussi faire connaissance avec des habitants de Marsonnas, certains très attachés à la commune, échanger avec une équipe municipale dynamique et investie.

A la fin de ce premier mandat, je ne me sentais pas encore complètement investie dans ce rôle de conseillère, il y a encore des choses « en suspens » que je n'ai pas encore découvert. Alors j'ai écouté « les sages » de l'équipe qui m'ont dit que c'était au second mandat que l'on comprenait mieux les choses.

**Oui Marsonnas est une commune dans laquelle il fait bon vivre ! Pour que cela perdure, il faut continuer à communiquer, échanger entre toutes les générations.**



**Valérie CASANOVA** • Conseillère

Quatorze ans déjà que j'habite Marsonnas, maman de 3 enfants, impliquée au sein de notre village, au cœur des associations, il m'a semblé une évidence de rejoindre le conseil municipal.

**Mon souhait principal est de faire avancer, évoluer notre village vers la modernité.**

Respecter nos valeurs, conserver les repères afin que « nos anciens » et « la jeunesse » puissent trouver leur place dans notre village.

**Avancer ensemble...**

Le lien peut se faire par la coordination de la municipalité, du comité de fleurissement, par le dynamisme des associations, de nos commerces, et surtout par le dialogue et le partage avec les habitants. Individuellement, tout projet porté est lourd, mais à plusieurs, il semble envisageable...

**Au plaisir de faire votre rencontre sur mon chemin...**



**Grégory COLMARD** • Conseiller

Je me suis présenté au conseil municipal car j'ai envie de m'investir au niveau local et de m'impliquer dans les futurs projets et l'aménagement du village.

**C'est une commune dynamique et j'ai envie de participer à son développement.**



**Philippe DEBOURG** • Conseiller

Après avoir effectué deux mandats au conseil municipal, **j'ai considéré que mes connaissances de Marsonnas pouvaient encore être utiles à cette commune.**

**Mon envie de participer à son avenir n'était pas éteinte.** Tout en sachant qu'on ne peut pas faire l'unanimité, mais sans renier mes convictions personnelles, j'ai décidé de solliciter à nouveau les suffrages des marsonnais.



**Marcelin DUPONT** • Conseiller

J'ai décidé de repartir pour un deuxième mandat en tant que conseiller car le premier mandat m'a permis de comprendre le fonctionnement de la vie d'une commune et de penser à de nouveaux projets pour améliorer celle-ci.

**De plus ce que j'ai apprécié, c'est que les décisions sont prises après un dialogue constructif avec l'ensemble de l'équipe municipale.**



**Maryline GADIOLLET** • Conseillère

Mon premier mandat a été riche en découvertes et en création de projets. Cela m'a confortée dans l'idée de m'engager dans un deuxième mandat, car il me reste, je pense, encore beaucoup de choses à approfondir ainsi que l'envie de finaliser des projets mis en place avec l'ancien conseil.

**Marsonnas est une commune où il fait bon vivre et m'impliquer de nouveau est pour moi important.**

De plus, l'ambiance et la bonne entente qui règnent au sein du conseil ainsi que le choix de Guy de se représenter m'ont confortée dans l'idée de poursuivre mon aventure.



**Jean-Louis HAHNEMANN** • 2<sup>e</sup> Vice-Adjoint

L'implication pour mon deuxième mandat d'adjoint reste inchangée. J'ai repris les commissions dont j'avais la charge lors du premier mandat : associations, urbanisme, bâtiments et achat de matériels.

**Je suis plus un homme de terrain qui reste à l'écoute des gens. J'aime rencontrer les anciens qui ont toujours des anecdotes sur le village à raconter.**

C'est la vie d'une commune qui est intéressante et me touche profondément. Je suis bénévole dans d'autres associations et c'est pleinement engagé que j'assume et représente ma commune.



**Romuald PAGNEUX** • Conseiller

Cela fait 14 ans que je suis à Marsonnas. Je me suis senti bien dans cette commune. Je fais partie du comité de fleurissement depuis 2 ans. Il me paraît indispensable de donner des couleurs à notre village. Pour moi, il faut garder le caractère rural de notre village. La gestion des constructions est importante, elles doivent être contrôlées et raisonnables.

**Je suis prêt à m'investir pour apporter de la modernité au village, tout en gardant l'esprit de Marsonnas « un village où tout le monde se sent bien. »**



**Pascal RIPOUROUX** • Conseiller

Nous avons la chance d'avoir à Marsonnas une école, une salle communale, une boulangerie, une épicerie, des artisans, diverses associations, tout ceci permet à notre commune d'apporter aux habitants l'envie de s'y installer et d'y rester.

**Faire partie du conseil municipal était important pour moi afin que tout ce qui a été mis en place par nos prédécesseurs pour le bien des administrés perdure et se développe.**



**Thérèse ROMIEU** • Conseillère

Les personnes et le monde qui nous entourent sont toujours mes préoccupations essentielles. Je suis heureuse que ce 3<sup>ème</sup> et dernier mandat me permette de voir la nouvelle garderie investie par la ribambelle d'enfants qui y vivent matin et soir tout au long de l'année scolaire !...

Après la rénovation de notre école, c'est vraiment une joie ...

Quant à la protection de notre terre, tous les petits pas réalisés sont les bienvenus, bénéfiques à la fois sur le plan écologique mais aussi sur le plan relationnel :

**tisser des liens entre nous pour continuer à progresser vers le meilleur, voilà un objectif qui me convient !**



**Pascale TOLFA** • 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Un cinquième mandat ! J'avoue que je n'y pensais même pas en m'engageant en 1995.** Mon désir était d'arrêter en 2020 pour laisser la place « aux jeunes » mais je souhaitais, avant tout, une certaine continuité au poste d'« édile » de notre commune. J'ai donc insisté auprès de Guy pour qu'il effectue un mandat supplémentaire afin de stabiliser l'équipe et partir avec un certain acquis de connaissances, gageure d'un démarrage sans tâtonnement. Je l'ai donc suivi, comme une grande partie de l'ancienne équipe, dans cette aventure. En même temps, certains projets tels que l'aménagement du cimetière et l'achèvement de la résidence au centre du village me tenaient à cœur de voir aboutir. Enfin, ayant toujours eu beaucoup d'activités en même temps, je ne me voyais pas tout arrêter d'un coup, l'âge de la retraite arrivant ! Tout ceci m'a donc conduit à signer à nouveau pour un mandat supplémentaire mais pas d'inquiétude, ce sera bien le dernier !



**Florine VERNOUX** • Conseillère

Un mandat d'observation c'est nécessaire. Ensuite, il faut un mandat de réalisations. Pendant 6 ans, j'ai aimé travailler, apprendre surtout et réaliser des projets avec une équipe éclectique, diverse et dynamique. A la fin du mandat, il m'a donc paru évident de repartir pour 6 ans, pour réaliser certains projets et en commencer de nouveaux ! L'équipe n'a pas beaucoup changé, chacun apporte son avis, son ressenti, ses compétences et c'est ce que j'aime. Tout le monde se respecte et on avance ensemble pour le bien de notre petit village si cher à mes yeux. **Je suis simplement une marsonnaise qui a envie de voir son village évoluer dans le bon sens et dans l'intérêt de tous.**





## Commissions municipales et représentation dans les organismes divers

### COMMISSION FINANCES

Guy ANTOINET  
Jean-Louis BEREYZIAT  
Philippe DEBOURG  
Jean-Louis HAHNEMANN  
Thérèse ROMIEU  
Pascale TOLFA  
Florine VERNOUN

### COMMISSION COMMUNICATION

Guy ANTOINET  
Yoann BAR  
Valérie CASANOVA  
Pascal RIPOUROUX  
Thérèse ROMIEU  
Pascale TOLFA  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Florine VERNOUN

### COMMISSION BÂTIMENTS

Guy ANTOINET  
Cathy CANIVET  
Valérie CASANOVA  
Grégory COLMARD  
Marcelin DUPONT  
Jean-Louis HAHNEMANN  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Romuald PAGNEUX

### COMMISSION VIE ÉDUCATIVE ET ASSOCIATIVE

Guy ANTOINET  
Yoann BAR  
Cathy CANIVET  
Valérie CASANOVA  
Maryline GADIOLLET  
Jean-Louis HAHNEMANN  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Thérèse ROMIEU  
Florine VERNOUN  
(Commissaire aux comptes)

### COMMISSION URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Guy ANTOINET  
Yoann BAR  
Jean-Louis BEREYZIAT  
Grégory COLMARD  
Philippe DEBOURG  
Jean-Louis HAHNEMANN  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Romuald PAGNEUX

### COMMISSION CIMETIÈRE

Guy ANTOINET  
Cathy CANIVET  
Philippe DEBOURG  
Maryline GADIOLLET  
Thérèse ROMIEU  
Pascale TOLFA  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Florine VERNOUN

### COMMISSION VOIRIE

Guy ANTOINET  
Jean-Louis BEREYZIAT  
(responsable de commission par délégation du maire)  
Valérie CASANOVA  
Grégory COLMARD  
Marcelin DUPONT  
Romuald PAGNEUX  
Pascal RIPOUROUX

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**PRÉSIDENT :**  
Guy ANTOINET  
**TITULAIRES :**  
Cathy CANIVET  
Marcelin DUPONT  
Jean-Louis HAHNEMANN  
**SUPPLÉANTS :**  
Jean-Louis BEREYZIAT  
Grégory COLMARD  
Romuald PAGNEUX

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

**PRÉSIDENT :**  
Guy ANTOINET  
-  
Pascale TOLFA  
**TITULAIRES :**  
Françoise MOREL  
Thierry VERNOUN  
Christian GRUEL  
René BOUTON  
Nadine COTTET  
Didier BERRUT  
**SUPPLÉANTS :**  
Sylvie MEUNIER  
Henri FAVIER  
Catherine MAZUIR  
Gilles HARDY  
Christian GUILLOT  
Frédéric CHANEL

### CONSEIL D'ÉCOLES

Guy ANTOINET  
Thérèse ROMIEU

### COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Philippe DEBOURG  
Nadine COTTET  
(représentante du Tribunal de Grande Instance)  
Jean-Louis BAUDIN  
(délégué de l'administration de l'État)

### COMMISSION COMMUNALE DE L'ACTION SOCIALE (SBVR)

**MEMBRES ÉLUS :**  
Cathy CANIVET  
Valérie CASANOVA  
Maryline GADIOLLET  
Jean-Louis HAHNEMANN  
Thérèse ROMIEU  
Florine VERNOUN  
**MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE :**  
Jean-Louis BAUDIN  
Nadine COTTET  
Chantal GRUEL  
Catherine MAZUIR  
André VERNE  
Thierry VERNOUN

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNATION DE L'AIN (SIEA)

**TITULAIRE :**  
Yoann BAR  
**SUPPLÉANTS :**  
Jean-Louis HAHNEMANN  
Romuald PAGNEUX

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL VEYLE-REYSSOUZE-VIEUX-JONC (SVRVJ)

**TITULAIRES :**  
Guy ANTOINET  
Thérèse ROMIEU  
**SUPPLÉANTS :**  
Jean-Louis HAHNEMANN  
Marcelin DUPONT

### SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE (SBVR)

**TITULAIRES :**  
Philippe DEBOURG  
(vice-président)  
Marcelin DUPONT  
**SUPPLÉANTS :**  
Jean-Louis BEREYZIAT  
Romuald PAGNEUX

### CORRESPONDANT DEFENSE

Jean-Louis HAHNEMANN

### REFERENT SENTIERS DE RANDONNÉE

Cathy CANIVET

### REFERENT AMBROISIE ET FRELONS ASIATIQUES

Jean-Louis BEREYZIAT

## La taxe d'aménagement

Vous souhaitez faire construire un abri de jardin, une extension ou une piscine et vous avez entendu parler d'une taxe d'aménagement à payer ? Comment se calcule-t-elle ?

### Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement est une taxe au profit de la commune et du département afin de leur permettre de financer par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation, la protection et la gestion des espaces naturels sensibles.

Elle succède, à la taxe locale d'équipement, et remplace, une dizaine d'anciennes taxes et participations qui étaient associées aux permis et déclarations préalables.

La taxe d'aménagement ne doit pas être confondue avec la taxe d'habitation ou la taxe foncière.

Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, rénovation et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles.

### SURFACE TAXABLE :

Sont assujetties à la Taxe d'Aménagement, au-delà de 5m<sup>2</sup>,  
~ Toute création de nouvelle surface « close et couverte sous une hauteur sous plafond supérieure à 1,80m (dont les abris de jardin, garage...) »  
- les installations telles que les piscines.

### Surface de plancher de la construction =

surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculées à partir du nu intérieur des murs de plinthe à plinthe.

### SONT DONC À EXCLURE :

l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, les vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs, la surface d'une hauteur sous plafond inférieure à 1,80m et les surfaces des combles non aménageables.

### Emprise au sol =

projection verticale du volume au sol. Les débords et surplombs sont pris en compte en présence uniquement d'encorbellements et/ou de poteaux de soutien. Les simples débords de toiture sont à exclure.

### VALEUR FORFAITAIRE :

#### Pour les constructions :

Valeur forfaitaire au 1er janvier 2021 : **767 € le m<sup>2</sup>**

Cependant, un abattement de 50% de la valeur forfaitaire de la surface de la construction, soit 383,50 € pour les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale est appliqué.

#### Pour les piscines :

**200 € par m<sup>2</sup>**

#### Pour les places de stationnement extérieur :

**2 000 € par emplacement**

#### Pour les panneaux photovoltaïques fixés au sol :

**10 € par m<sup>2</sup>**

### TAUX D'IMPOSITION DE 2021 :

La taxe d'aménagement est composée de 3 parts : communale, départementale et redevance archéologique. Chaque collectivité vote son taux.

~ Commune de Maronnas : 5%  
~ Département de l'Ain : 2,5%  
~ Redevance d'archéologie préventive : 0,40% pour les travaux affectant le sous-sol

SOIT UN Taux GLOBAL DE TAXE D'AMÉNAGEMENT DE 7,90% POUR NOTRE COMMUNE.

### A quel moment doit-on payer cette taxe ?

La taxe d'aménagement est réclamée par les services des finances publiques. Elle doit être payée en 2 fractions égales après délivrance de l'autorisation d'urbanisme :

- au 12<sup>ème</sup> mois pour la 1<sup>ère</sup> échéance  
- au 24<sup>ème</sup> mois pour la 2<sup>ème</sup> échéance

Si son montant est inférieur à 1 500 €, elle n'est payée qu'en une seule fois.

### Comment est calculée la taxe d'aménagement ?

#### La formule est simple

**Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux d'imposition**

Pour information, le conseil municipal a délibéré pour ne pas imposer à la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Un simulateur est disponible sur le site : [cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement](https://cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement).



## Les événements annuels

Malgré une crise sanitaire sans précédent depuis la grippe espagnole, avec son lot de contraintes nécessaires mais perturbantes, voici une petite rétrospective des principaux événements de l'année 2020 !



### Nettoyage cimetière

C'est par une belle journée que maronnais et maronnaises se sont retrouvés samedi 24 octobre pour un nettoyage du cimetière.



### Installation des guirlandes

Le temps n'était pas avec eux ce samedi 12 décembre mais les membres du comité des fêtes ont souhaité honorer la tradition de l'installation de décorations pour Noël malgré un contexte difficile.



### Formation JSP

Samedi 19 décembre, ce sont 29 jeunes sapeurs pompiers qui sont venus animer notre commune afin de suivre une formation sur la journée, encadrés par Frédéric CHANEL, chef de corps, Clément ANTOINET, Sergent Chef, tous les 2 de Marsonnas ainsi que Nicolas ANTON du centre de secours de Montrevel et Olivier GARCIA du centre de secours des 3 Logis.



### Chemin piétonnier pour la résidence BOURG HABITAT

Le « Clos du Verger », résidence de Bourg-Habitat vient de s'achever. La voirie sera prochainement rétrocedée à la commune qui a fait réaliser un chemin piétonnier et l'éclairage public permettant aux résidents de se rendre dans les commerces locaux sans emprunter la route de Dommartin.



### Mise en sécurité des enfants à Chavannes

Après avoir réussi à faire installer de l'éclairage à Chavannes pour

assurer la sécurité des jeunes élèves du secteur qui prennent le car pour se rendre au collège ou lycée, un chemin piétonnier vient d'être réalisé afin de relier la route de Chavannes à l'impasse de Chavannes. Un grand miroir sera prochainement installé, permettant ainsi aux habitants du quartier de sortir sur la départementale de manière plus sécurisée.



### Des masques pour tous !

Dès les annonces gouvernementales en mars demandant à chacun de porter un masque lorsqu'il se trouvait en contact avec d'autres personnes, la commune de Marsonnas, comme de nombreuses communes, a demandé immédiatement auprès de la CA3B, du département et de la Région une dotation de masques pour équiper chaque foyer. Des délais beaucoup plus longs que ceux annoncés ont généré parmi vous de l'inquiétude. Après de nombreuses relances, les dotations sont enfin arrivées en avril et toute l'équipe municipale s'est mobilisée pour, en une seule soirée, préparer des enveloppes pour chaque adresse avec une dotation de masques. Les enveloppes ont ensuite, dès le lendemain, voire le soir même, été distribuées dans toutes vos boîtes par vos élus.



### Plantations fleurissement

Après presque 3 mois de confinement total, chacun était heureux de pouvoir circuler librement. Le comité de fleurissement avait à cœur d'apporter une touche de couleur afin de donner du baume au cœur des maronnais en organisant le 23 mai la journée « plantations ».

### NAISSANCES

#### Charlélle LAMBERT

né le 28 janvier à Viriat

fil de Yannick LAMBERT et Virginie CHAMBARD  
196 Route de la Garde

#### Dylan SILVA

né le 16 mars à Macon

fil de Jonathan SILVA et Clémence BOUILLET  
1524 Route de Saint Jean

#### Gabin Rémy Alain EXBRAYAT

né le 25 mai à Viriat

fil d'Iwan EXBRAYAT et Amandine BARTHELEMY  
358 Route des 3 Serves

#### Lino BISI

né le 11 juin à Viriat

fil d'Alexis BISI et Camille BUDIN  
61 Impasse du Champ Guillet

#### Elías Noé TASPINAR

né le 23 juillet à Gleizé

fil de Saban TASPINAR et Rukiye CELIK  
738 Route de Bagé

### NAISSANCES

#### Samuel André DUBOIS GUILLET

né le 17 août à Viriat

fil de Benjamin DUBOIS et Alexandrine GUILLET  
130 Impasse des Rivoires

#### Sören Maxime Jean-Jacques Baptiste DELMAS FRION

né le 25 août à Viriat

fil de Vincent DELMAS et Mélanie FRION  
861 Route de la Léchère

#### Talia MONOT

née le 31 août à Viriat

fil de Jimmy MONOT et Justine DEBOST  
1035 Chemin de Montdésert

#### Côme ROSSO

né le 30 septembre à Viriat

fil de Vincent ROSSO et Emeline VASSIEUX  
38 Route de Montceindroux

#### Axelle Marlow PITRE

née le 15 décembre à Viriat

fil de Florian PITRE et Joannie PILLON  
910 Route des Bons

### MARIAGES

#### Clément ANTOINET et Emilie SOCHAY

65 Route des Bons

le 22 août

#### Arnaud CHEVAT et Katia DESCHAMPS

78 Impasse du Curtil

le 19 septembre

### DÉCÈS

#### Léa DEBOURG née GUICHARD

décédée le 11 janvier à Montrevel-en-Bresse

#### Elise CLAIRC née MEGARD

décédée le 15 mars à Montrevel-en-Bresse

#### Jean-Louis RIGAUD

décédé le 8 avril à Marsonnas

#### Pierre DESMARIS

décédé le 21 juillet à Viriat

#### Roger CLAIRC

décédé le 29 octobre à Montrevel-en-Bresse



## Nettoyage du cimetière



**Le durcissement des règles concernant l'usage de produits phytosanitaires a conduit la commune à s'interroger sur une gestion plus raisonnée du désherbage au cimetière. Un projet d'aménagement est actuellement à l'étude pour faciliter la circulation et l'entretien du site.**

Nous avons, en attendant, donc opté pour l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le traitement des mauvaises herbes, entreprise qui est intervenue en juillet et en octobre. Cette action a ensuite été complétée par une journée citoyenne de désherbage.

Cette initiative avait été annoncée lors des vœux début janvier 2020. La communication a ensuite été complétée par des flyers déposés dans nos commerces locaux, par un affichage au panneau lumineux, sur le site internet et par le bouche à oreille.

Finalement, le samedi 24 octobre, sous un soleil qui nous a accompagné toute la matinée, ce sont environ une trentaine de personnes, citoyens, élus et employés communaux qui ont travaillé côte à côte et dans la bonne humeur.

Par petits groupes de 5 maximum, répartis sur tout le cimetière, chacun a choisi le secteur où il souhaitait travailler. C'était la consigne donnée dès le début de la matinée pour que cette initiative puisse se faire dans le respect des gestes barrières.

Afin de remercier chaque participant (adultes et enfants), un café, thé ou jus de fruit accompagné de viennoiseries a permis à chacun de se retrouver, pour discuter et prendre connaissance du projet d'aménagement du cimetière.

Cette matinée fut aussi l'occasion de pouvoir essayer certains appareils de désherbage alternatif qu'une entreprise avait mis à disposition avant d'envisager une acquisition future.

**La commune tire une grande satisfaction de cette matinée et c'est pourquoi celle-ci sera renouvelée à l'automne 2021 et peut-être doublée avec une matinée au printemps si les conditions sanitaires nous le permettent.**



## Les travaux 2020

**Le projet de la garderie périscolaire est finalement sorti de terre en septembre 2020.**

Les travaux dureront jusqu'aux vacances d'été 2021. L'estimation des travaux et des études s'élèvent à 487 553€ TTC. Le montant HT des entreprises se monte à 342 394€ pour 10 lots. L'ensemble des entreprises retenues après appel d'offre se trouve implanté sur la région Franche-Comté et Rhône-Alpes, ce qui est intéressant en matière de « circuit court et empreinte carbone ». À cette somme, doit s'ajouter le coût des prestataires de service tels que le cabinet d'architecte, les différents bureaux d'étude, bureaux de contrôle et achat de mobiliers pour un montant total de 63 900€ HT.

Afin de financer ce projet qui ne peut être porté uniquement par notre collectivité, des demandes de subvention ont été effectuées auprès des différents financeurs possibles. Nous pouvons être satisfaits des retours obtenus puisque le coût définitif pour la commune ne devrait pas excéder 20% (98 217€). En effet, la commune pourra compter sur un financement de la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 92 751€, de l'aide aux communes par le Département pour 63 305€, de l'aide du plan d'équipement territorial de la Région pour 86 636€, du plan de relance de la communauté d'agglomération CA3B à hauteur de 80 000€ et enfin de la possibilité de récupérer la TVA pour 66 643€ dès la fin d'année.



**La mise en accessibilité de l'église touche à sa fin.**

Le projet était inclus dans le dispositif d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour lequel un engagement avait été pris de réaliser ces travaux avant le 31/12/2020. Les travaux ont été réalisés pour la maçonnerie par l'entreprise NUNES pour un montant de 11 350,34€ TTC, l'électricité par l'entreprise DENIAU Thomas de Jayat pour la somme de 1349,88€ TTC. Les garde-corps, en cours de création par l'entreprise locale de Grégory COLMARD pour un montant de 6004,80€ TTC seront installés prochainement.

**Les volets de l'école maternelle ont été installés** dans le dortoir et la salle de motricité pour la somme de 4739,35€. Ces changements ont été fortement appréciés de l'enseignante et des ATSEM. De même, les persiennes en fer de la salle des fêtes ont également été changées pour des volets roulants pour un montant de 5170,20€ TTC.





## Travaux réalisés par les employés communaux

2020 aura été une année de transition qui a vu la mise en place d'une nouvelle commission et des travaux contrariés par le confinement mais le programme a pu se réaliser dans son intégralité. Merci à nos deux agents qui ont assuré leur travail dans des conditions sanitaires pas évidentes.

### Janvier

nettoyage du village, balayage, distribution du bulletin communal, curage des fossés, travaux sous le préau de l'école, nettoyage des points de collecte des poubelles et tri sélectif (4 fois par mois minimum)

### Février

curage des fossés, remise en état de la cureuse, entretien des chemins empierrés, taille des haies et massifs dans le village

### Mars

entretien des espaces verts du village, aménagements dans la cour de l'école, nettoyage des postes de relèvement (1 fois par mois), pose d'enrobé à froid, talus et bordures de routes

### Avril

désherbage, tonte, nettoyage des trottoirs, création de massif sur le parking de la salle des fêtes, fauchage des bords de route (premier passage)

### Mai

préparation des massifs de fleurs, désherbage du cimetière, fauchage des chemins et charrières, entretien du matériel

### Juin

arrosage des fleurs (jusqu'en septembre), rotofil autour des bornes à incendie, aménagement du bâtiment derrière l'épicerie, nettoyage du local communal



Jean-Luc MAZIER

### Juillet

fauchage des routes (second passage), élagage des virages et carrefours, démontage du bac à sable de l'école

### Août

pose d'enrobé à froid, réfection du bac à sable, élagage des charrières, arrosage, nettoyage de la cour de l'école et de ses abords

### Septembre

arrosage, désherbage, tonte, aménagement du local pour les tables de la commune, nettoyage et peinture du logement « impasse des écoliers »

### Octobre

fauchage et entretien des lagunes, tonte du cimetière, du terrain de foot, taille de fin d'année, mise en sécurité du bac à sable à l'école, balayage (deuxième) du village

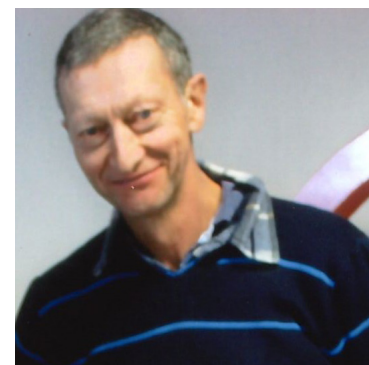
### Novembre

fauchage des routes, pose des radars pédagogiques, terrassement à l'atelier communal, tonte, taille et ramassage des feuilles

### Décembre

élagage au bord des routes et des platanes de l'école, entretien du matériel, pose de miroirs, montage des armoires pour la bibliothèque...

**Autant de tâches variées et multiples qui ne se voient pas toujours !**



Jean-Marc PETIT

## Déclarations préalables & permis de construire

Cette rubrique correspond aux différents documents d'urbanisme déposés au titre de l'année 2020.



### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

#### CHATAIL Mickaël

238 Route de Dommartin

#### FRANK-DANGEL Isabelle

622 Route du Sougey

#### COULAS Richard

22 Route de la Garde

#### GRANGE Hélène

446 Route de Montceindroux

#### NUNES Antonio

64 Impasse Pré Guérin

#### DUPONT Marcelin

135 Impasse Bellevue

#### DUTRUGE Andrée

773 Route de Montrevel

#### CHALAYE Jérôme

127 Impasse Bellevue

#### YANG Li Pao

41 Impasse Bellevue

#### NUNES Antonio

64 Impasse Pré Guérin

#### PAGNEUX Romuald

600 Route de la Collonge

#### DEBARNOT Annick

3590 Route de Dommartin

#### GRAS Jean-Marc

550 Chemin de Déserte

#### COMTET Michel

1284 Route de St Jean

#### Commune de Marsonnas

Eglise

#### BILLON Maxime

1187 Route de la Léchère

#### GUILLAMIN Eric

646 Route de la Collonge

#### DA SILVA Mario

854 Route de La Léchère

#### MARGUIN Laurent

621 Route de Nègrefeuille

Réfection de toiture et isolation thermique par l'extérieur

Construction abri de jardin

Construction d'une piscine

Installation panneaux photovoltaïques

Construction d'un garage et coin barbecue

Construction d'une piscine

Construction d'un mur de clôture

Construction d'une piscine

Construction d'une pergola

Installation panneaux photovoltaïques

Construction d'une piscine

Construction d'un carport

Installation panneaux photovoltaïques

Réhabilitation d'une habitation

Réalisation rampe d'accès PMR

Modification d'ouvertures

Création d'une ouverture

Extension d'un balcon

Installation de panneaux photovoltaïques



### PERMIS DE CONSTRUIRE

#### NUNES Antonio

1067 Route de la Léchère

#### CHATAIL Mickaël

238 Route de Dommartin

#### ROUSSEL Jacques

303 Route de St Jean

#### GARNIER David

Impasse du Pierron

#### VERNE Damien

Route de la Forêt

#### VERNE Damien

Route de la Forêt

#### FAVIER Claude

85 Impasse du Pierron

#### BERGER Marc

64 Impasse des Rivoires

Construction de 5 pavillons

Extension d'une habitation

Construction d'un garage

Construction d'une habitation

Construction de 2 hangars agricoles

à toiture photovoltaïque

Construction de 2 poulaillers

Construction d'un entrepôt pour matériel

Transformation d'un garage en pièce d'habitation



### PERMIS DE DÉMOLIR

#### LAFAY Vincent

576 Route de la Garde

#### EARL LA COLLONGE

Mare Montly

Démolition partielle d'une grange

Démolition bâtiment et construction d'un bâtiment agricole





## Travaux de voirie réalisés avec le budget de la CA3B

| TRAVAUX                             | ESTIMATION        | FACTURATION       | DÉTAIL                |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Enrobé à froid                      | 716,88€           | 525,30€           | 4,250 tonnes          |
| Fourniture granulats                | 530,00€           | 216,14€           | 16,3 tonnes de 0/31,5 |
| Point à temps                       | 5 385,00€         | 4 014,00€         | 3 tonnes              |
| Route de Montdésert                 | 27 068,40€        | 26 339,10€        |                       |
| Route de Bévy                       | 38 179,20€        | 38 431,92€        |                       |
| Panneaux cédez le passage + mâts    | 162,05€           | 162,05€           |                       |
| Panneaux cédez le passage           | 82,56€            | 103,73€           |                       |
| Réfection signalisation horizontale | 1 295,10€         | 1 295,10€         |                       |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>79 362,74€</b> | <b>71 087,34€</b> |                       |

## Travaux de voirie réalisés avec le budget communal

| TRAVAUX                                           | ENTREPRISE RETENUE | MONTANT TTC       |
|---------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Abri bus Route du Sougey                          | COLAS              | 3 375,80€         |
| Réfection chemin piétonnier Route du Sougey       | COLAS              | 2 261,40€         |
| Chemin piétonnier Résidence « Le Clos du Verger » | FONTENAT           | 8 814,84€         |
| Désherbage cimetière                              | PHYTRA-ECOLOGIA    | 1 020,20€         |
| Panneaux signalisation et miroir                  | MIDITRACAGE 71     | 539,76€           |
| Achat granulats divers                            | CEMEX - TBGM       | 494,43€           |
| Balayeuse (2 passages)                            | CA3B               | 554,40€           |
| <b>TOTAL</b>                                      |                    | <b>17 060,83€</b> |

## La sécurité des piétons nous préoccupe

Nous avons amorcé plusieurs aménagements pour sécuriser le déplacement des piétons et des écoliers sur l'ensemble de la commune (chemins piétonniers route du Sougey et de la résidence Le Clos du Verger, abri bus du Mollard). Le dernier chantier, le chemin piétonnier de Chavannes, est sur le point de se terminer.

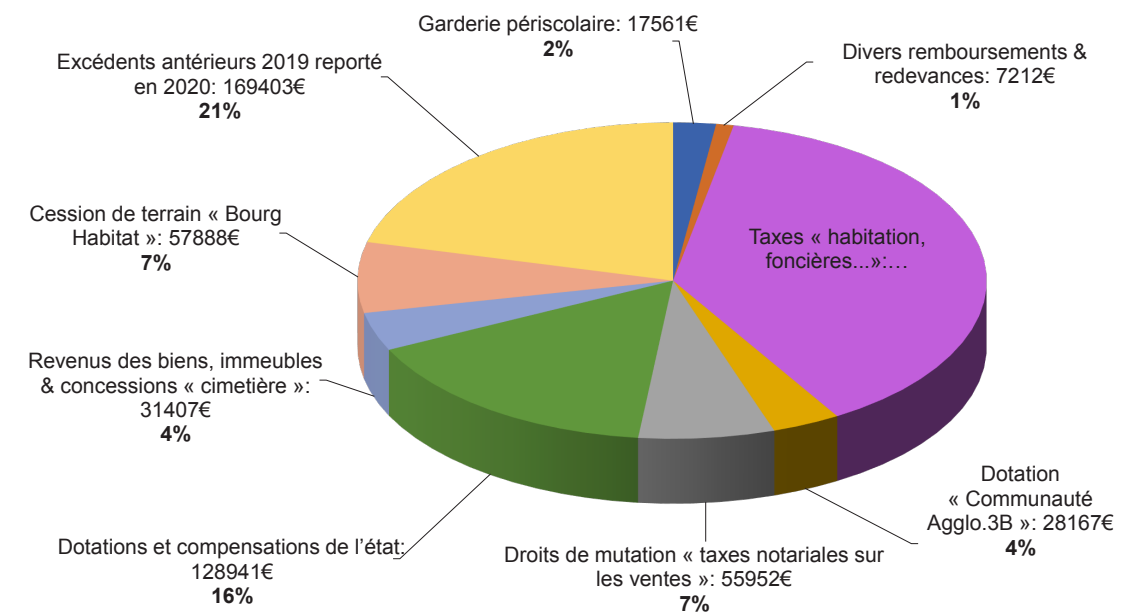
D'autre part, la pose de radars pédagogiques, entre le 9 novembre et le 9 décembre, a donné des résultats intéressants mais difficilement exploitables en raison du confinement. L'opération sera donc renouvelée en période « normale ».

Toutefois, les informations récoltées confirment malheureusement que les infractions constatées concernent une minorité de conducteurs. C'est pourquoi la commune, consciente du risque, cherche encore le meilleur compromis pour pallier l'inconscience de ces contrevenants dans la limite de son budget.



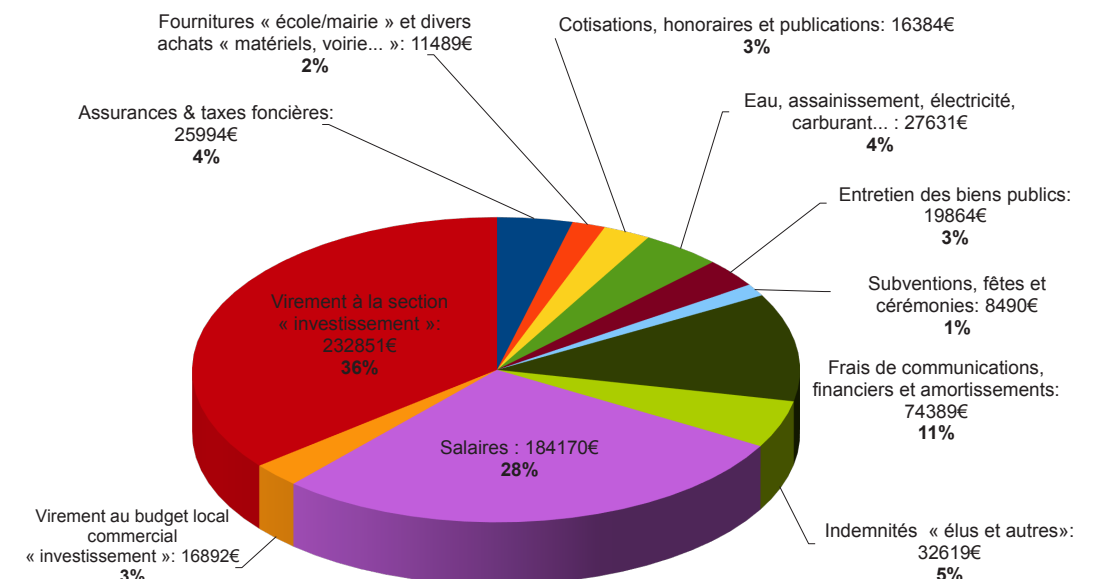
## Recettes de fonctionnement du budget (général et local commercial) 2020

803 715 €



## Dépenses de fonctionnement du budget (général et local commercial) 2020

650 773 €







## Monument de la Léchère, 75 ans en 2020

Le 12 juin 1945, le monument aux morts du croisement de la Léchère était inauguré. Réalisé par la marbrerie des frères Buisson de Montrevel, il a été érigé à l'initiative du Groupement de Résistance du secteur C7 de l'Armée Secrète. Ce monument fut l'un des premiers édifiés après la Libération, et sa dimension a la stature d'un homme debout. Le camp allemand, sur lequel un dossier sera fait dans le journal de janvier 2022, a été construit au printemps 1943 et détruit le 8 juin 1944 lors de l'attaque du Groupement C7 qui a été à l'origine des représailles allemandes du 10 juin 1944.

Ce monument rend hommage à six jeunes gens de la région qui ont perdu la vie lors de ces événements tragiques. Il s'agit de :

### Marc VAN

Résistant parisien, engagé dans la résistance de Saône et Loire, il rejoint la résistance de l'Ain du Groupe Franc du secteur C7 et a été tué lors de l'attaque du camp le 8 juin.

### Marcel Paccaud

Jeune homme de 18 ans, engagé au secteur C7, il rejoint ses grands-parents à Malafretaz avec sa maman veuve de militaire. A l'âge de 14 ans, il intègre l'école des enfants de troupe d'Autun, pour arriver au camp de Thol à Neuville-sur-Ain. C'est à ce moment là qu'il décide de rejoindre la résistance.

### Georges Jacquier

Il vit chez sa sœur à Montrevel, épouse d'un gendarme. Originaire d'Oyonnax, il faisait lui aussi partie du Secteur C7.

### Robert Gadollet

Venus de Vernoux, ses parents s'installent à Dommartin puis à Saint-Sulpice. Il est employé à la ferme de Langes chez Irénée et Stella Dubois. Il a été raflé, torturé et fusillé au camp allemand, il avait 19 ans.

### Jean Vuitton

Chef du Groupe Franc, blessé à la Léchère le 10 juin, il est conduit à l'hôpital de Nantua puis à La Croix Chalon à Montréal la Cluse où il sera abattu.

### Roger Bouly

employé à l'entreprise Beaudet, simple passager d'un camion. Il sera tué au carrefour de la Léchère le 24 août.

Nous espérons reprendre rapidement les rencontres informelles du samedi matin avec les « mémoires » de la commune pour être en mesure de vous présenter l'an prochain un dossier complet sur le camp allemand. Ces rencontres ont été interrompues en raison de la crise sanitaire et n'ont pas pu reprendre pour effectuer un travail de fond.



Mission Locale  
Bresse-Dombes-Côtière

**Vous recherchez un emploi, un stage, un contrat en alternance, une formation?**

La Mission Locale Bresse Dombes Côtière vous propose un accompagnement de proximité pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Vous pouvez rencontrer une conseillère pour travailler sur vos projets professionnels (formation, emploi, ...) ou personnels (logement, mobilité, santé, ....)

La conseillère de la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière vous accueille :

tous les jours à Montrevel en Bresse, 200 rue Charrière basse

Pour tout renseignement : contactez nous au 04 74 45 35 37

RETROUVEZ NOUS SUR :  
l'application MLJ BDC  
le site internet [mljbours.com](http://mljbours.com)  
MissionLocaleJeunesBresseDombesCotiere







## 101 élèves ont fait leur rentrée le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**26 élèves - 20 PS et 6 MS**  
dans la classe de Josiane POIX  
suppléée par Mélanie ALMEIDA

**26 élèves - 10 MS et 16 GS**  
dans la classe de Flavie L'HERITIER  
et Sarah BOISSET  
suppléées par Françoise CHANEL

**24 élèves - 5 GS et 19 CP**  
dans la classe de Juliana BRANCHE  
et Clothilde BOUCHY  
suppléées par Marie-Line BERARDAN

**25 élèves - 25 CP**  
dans la classe de Marie-Noëlle PRUDENT  
et Yamina BELALIA  
assistées d'Helen PEULET (AESH)



## Les animations 2020

### Semaine olympique et paralympique du 3 au 7 février 2020

Labellisée « GENERATION 24 », l'école de Marsonnas a ainsi pu participer à cette semaine importante dont les objectifs étaient les suivants : sensibiliser les élèves aux valeurs olympiques et paralympiques, utiliser le sport comme outil pédagogique, découvrir avec les élèves des disciplines olympiques et paralympiques, amener les jeunes à la pratique du sport, changer leur regard sur le handicap, les éveiller à l'engagement bénévole. Cette semaine s'est déroulée avec une photo collective de tous les élèves formant le sigle des anneaux olympiques (lundi), en jouant ensemble avec « sport'diff » (mardi), journée arts plastiques représentant sport et mouvement (jeudi) et vidéo suivie d'un débat sur la différence (vendredi).

### Projet « Zéro déchet »

Des animations par la CA3B auraient dû être réalisées en mars autour du tri sélectif. Ces animations ont été reportées en novembre avec des parcours où des objets devaient être triés et des quizz !

### Semaine du goût

Dans la continuité de leur projet, les élèves ont réalisé une recette anti-gaspi en s'appropriant, dans chaque classe, une recette de pudding à base de pain rassis pour prendre conscience qu'il ne faut pas gaspiller la nourriture.

### Découverte de l'escalade

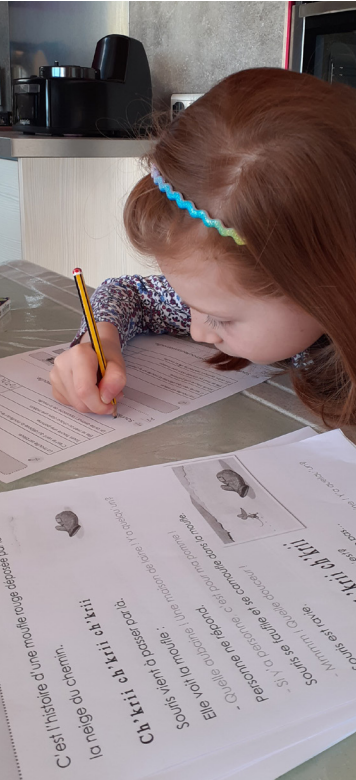
Enfin, comme chaque année, 2 classes adhérant à l'USEP ont pu bénéficier du prêt d'un mur d'escalade durant 2 semaines. Les enfants étaient accompagnés de parents agréés par l'Education Nationale.





**Mais toute l'année scolaire n'aura pas été simple et chacun a dû s'adapter dès le mois de mars pour organiser au mieux la scolarité des enfants.**

**Vous trouverez dans ce dossier, l'organisation mise en place par les différentes enseignantes et ATSEM ainsi que leurs ressentis sur cette nouvelle approche de l'éducation scolaire.**



**Ecole à distance chez les PS et MS**  
**- Josiane -**

Dans un premier temps, il a fallu penser à proposer des activités permettant de prolonger les apprentissages commencés en classe. J'ai cherché comment continuer ces apprentissages sous forme de jeux tout en tenant compte du matériel dont les parents pouvaient disposer. C'est ainsi qu'au début, les familles ont beaucoup joué avec des pinces à linge.

Chaque jour, j'envoyais une activité à faire pour les petits et une pour les moyens ou quelquefois une activité commune. Pour cela, il fallait chercher ce que les parents pouvaient avoir sous la main et inventer des jeux qui correspondaient aux compétences à travailler.

Assez vite, la question de conserver du lien entre les enfants s'est posée ! J'ai donc proposé un jeu d'énigme : les enfants prenaient en photo une partie d'objet et me l'envoyait. Je collectais les photos et en expédiais une chaque jour « XXX propose cet objet ». Les familles ont bien participé ce qui était encourageant. Tous les jours, il fallait proposer un objet à travers un cadre avec des consignes pour travailler le vocabulaire comme « aujourd'hui à travers le cadre, on cherche des choses qui sont immobiles ». Ayant eu de nombreuses photos représentant les activités

proposées, j'ai mis en place un cahier de vie du confinement. Les familles ont été très actives. Enfin, lorsque l'école a été autorisée à recevoir à nouveau les grands, j'ai secondé mes collègues pour l'application du protocole, lavage de mains, distanciation, accueil des enfants prioritaires... J'ai également pris des enfants par petits groupes pour des activités sportives à l'extérieur, leur permettant ainsi de bouger tout en respectant le protocole ! Je continuais en même temps l'école à distance avec mes petits élèves.

Ma collègue de grande section s'est jointe à moi pour proposer aux moyens une exposition de bonhommes : chaque jour, nous leur demandions de dessiner un nouveau bonhomme avec des consignes très précises. Les parents les prenaient en photo pour me les envoyer. Les photos étaient diffusées auprès de toutes les familles et exposées dans l'école lors de la réouverture complète.

Les familles ont, pour la plus grande partie, été très investies malgré les conditions difficiles pour certaines. Cela m'a permis de rester motivée !

Enfin, tout au long du confinement, enseignantes et ATSEM se sont relayées pour accueillir au mieux les enfants des soignants.

**École à la maison, classe de CP**  
**- Juliana -**

Du travail a été envoyé chaque semaine par mail, avec une proposition de planning par jour, permettant ainsi aux parents de s'organiser comme ils le souhaitaient.

La communication était toujours possible par mail et par téléphone lorsque les familles le souhaitaient.

Les activités proposées aux enfants se faisaient en alternant la lecture, les maths, du dessin et bien sûr des jeux.

Les enfants semblent avoir profité de ce temps pour avoir un suivi personnalisé dans le travail scolaire et des temps partagés en famille autour d'activités enrichissantes : jeux de société, cuisine, jardinage....

**École à la maison, classe de CEI**  
**- Marie-Noëlle -**

Dès l'annonce de la fermeture des classes, il a fallu préparer la continuité pédagogique. Chaque élève est reparti de l'école avec ses cahiers, ses fichiers pour les avoir à la maison au cas où ! Après réflexion, j'ai préféré envoyer les fiches de travail par mail. Tous les 2 jours, les familles recevaient des fiches de lecture, des exercices de français ou de mathématiques, de la poésie et de temps en temps des recherches en EMC (enseignement moral et civique), des propositions de bricolage. Les parents pouvaient récupérer les documents à l'école s'ils n'avaient pas la possibilité de les imprimer. Une fois le travail terminé, il était déposé dans la boîte aux lettres de l'école ou renvoyé par mail. Après corrections, j'envoyais un petit mot à chaque élève, je mettais une appréciation à propos du travail rendu. J'appelais aussi les familles si elles me l'autorisaient. Ainsi, on pouvait échanger à propos de la continuité

pédagogique, trouver des solutions si l'enfant ou les parents rencontraient des difficultés. Garder le contact était très important pour moi, ceci me rassurait. Les enfants m'envoyaient une vidéo quand ils récitaient leur poésie, ou une photo de leur bricolage, de leur gâteau d'anniversaire...et surtout leur sourire ! Je remercie beaucoup les parents pour avoir tenu avec sérieux leur nouveau rôle de professeur. Pour certains enfants, cette continuité pédagogique à la maison leur a été bénéfique. Pour d'autres en revanche, c'était trop de travail. Beaucoup ont bien profité des moments vécus en famille. Mais venir à l'école pour voir leurs copains leur a manqué. Cette période a été trop longue pour eux !

**Les ATSEM**  
**- Marie-Line -**  
**- Françoise -**  
**- Mélanie -**

Cette période très anxiogène ne fut pas une période des plus faciles à vivre. Il a fallu se rendre à l'évidence : à partir de ce 16 mars 2020, nous allions devoir rester chez nous. Et là, la question qui s'est posée : « mais qu'allons-nous faire demain ? » si nous ne pouvons aller à l'école.

Ce jour même, réunion à 14 h pour mettre en place un planning, changeant toutes les semaines, entre Marie-Line, Françoise et Mélanie (Amélie étant en autorisation d'absence pour garde d'enfants), afin de protéger les enfants contre ce virus en effectuant un ménage complet chaque jour mais également suivre un protocole d'intérieur strict comme celui de renouveler les jeux toutes les 24 h.

Durant ces 2 mois, les petites et moyennes sections n'étaient pas là, la maternelle était quant à elle fermée. L'ambiance n'était pas la même que d'habitude. Nous avons mis en place un tour de rôle afin de nous occuper de la surveillance des enfants de personnels soignants et faire le ménage dans l'école.



Les enfants n'étaient pas plus perturbés que cela ! Nous, par contre, ne laissons rien paraître pour ne pas les perturber mais notre inquiétude était grande face à ce virus. Puis, petit à petit, les enfants sont revenus par groupe ainsi qu'Amélie dès que ses enfants ont pu retourner en classe. Il a fallu s'adapter (sens de circulation, nettoyage complet afin de limiter la prolifération de ce microbe) avec un emploi du temps sans cesse modifié toutes les semaines. Mis à part ça, nous avons assuré cette période difficile avec toutes ces contraintes.

Puis, 1<sup>er</sup> septembre, rentrée des classes. Nous avons continué à faire respecter tous les gestes barrière et le fait de porter ce masque qui ne laisse passer aucune émotion. Nous ne savons pas comment les enfants nous perçoivent et puis le manque de relation avec les parents et les gestes d'affection qu'il n'est plus possible de prodiguer... Mais tout cela passe « autrement » par le regard. Ce n'est pas pour autant que nous n'aimons pas ce que nous faisons sinon nous ne serions pas là ! Mais il faut s'adapter à la situation et le rapport avec les enfants n'est plus le même en classe comme à la garderie. Cette habitude que nous avions de nous asseoir à la même table pour partager un jeu de société ou jouer au foot dehors a dû être abandonnée durant cette période ! Ce virus a vraiment chamboulé nos habitudes, aussi bien physiquement que moralement.

**Comme le dit Aldebert dans sa chanson apprise par les moyennes et grandes sections : «Courage, nous finirons bien par l'avoir ce méchant coronavirus !!! »>>.**



En cette fin d'année très particulière, toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes.

L'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, mais l'équipe composée d'une quinzaine de personnes reste soudée pour aborder cette nouvelle année.

Comme pour de nombreuses associations, toutes les manifestations ont été annulées. La situation actuelle ne nous permet pas de pouvoir nous rassembler mais nous restons mobilisés pour maintenir tous nos projets pour l'année 2021.

Nous rappelons que le matériel du comité des fêtes est disponible pour toutes les associations et que ce matériel est également proposé à la location pour tous les particuliers.

Nous tenons à remercier la municipalité ainsi que toutes les personnes bénévoles qui nous apportent régulièrement leur aide lors des manifestations.

Nous serons très heureux de vous retrouver pour la vogue 2021 (3 et 4 juillet), notre prochain rendez-vous.

### Cyrille CARRUGE

Co-Président

06 32 50 40 58



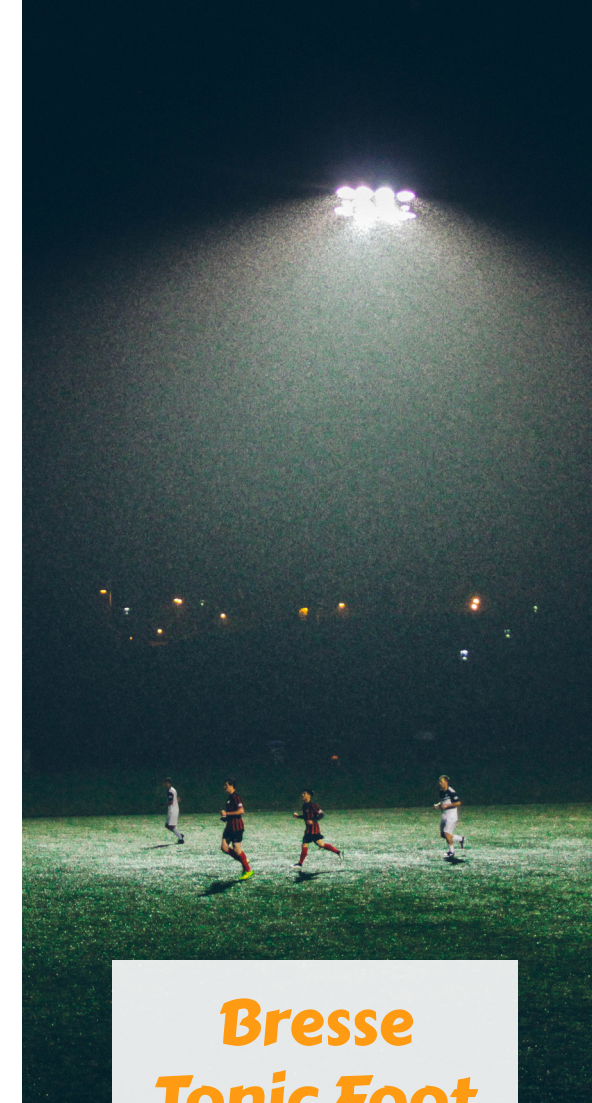
### Franck GADIOLLET

Co-Président

06 23 20 32 01



## Le Comité des fêtes



## Bresse Tonic Foot - BTF -

### Jérôme GONNU

Président



Bresse Tonic Foot est une association sportive qui regroupe les jeunes joueurs de football de 11ans à 18 ans des clubs partenaires de l'ancienne communauté de communes de Montrevel en Bresse soit FC Plaine Tonique (Fusion ASM et USMJB), AS Attignat, FC Curtafond Confrançon St Martin St Didier d'ausiat St Sulpice et ES Foissiat Etrez. L'association est composée de :

~ 26 bénévoles

~ 149 adhérents (joueurs)

~ un apprenti en BMF.

Le président est Jérôme GONNU, aidé par les 4 présidents des clubs partenaires (Vices-présidents) et 7 membres du bureau.

Pour tous renseignements ou demandes de licence, vous pouvez vous adresser à David DESPLANCHES 04-74-50-54- 62 ou 06-18-14-18-88.

### Jean-François CHAPUIS

Président

### Frédéric PACAUD, Romuald GARCIA, Eric CANARD et Jean-Baptiste DRUGUET

Vice-présidents

### Dominique MICHEL et Christelle GUERIN

Trésoriers

### Karine DRUGUET et Eric CANARD

Secrétaires



## Football Club Plaine Tonique - FCPT -

Le club est né en juin 2019 de la fusion des clubs de l'association sportive de Montrevel et de l'USMJB (Union sportive Maronnas Jayat Béréziat).

Il compte environ 300 licenciés sur la saison 2020/2021 répartis comme suit :

~ 26 dirigeants

~ 23 éducateurs

~ 100 joueurs seniors et vétérans

~ 180 joueurs jeunes de 7 à 18 ans

3 équipes seniors sont engagées en championnat ainsi que 2 équipes vétérans qui disputent des rencontres amicales le vendredi en soirée : un à Jayat et l'autre à Malafretaz.

10 équipes jeunes de 7 à 11 ans sont dirigées par de nombreux jeunes du club (merci à eux) et pour cette saison le club a confié la responsabilité de l'école de foot à Iliass ZANKADI (âgé de 20 ans et originaire de Montrevel), il est également en apprentissage en BPJEPS au sein du club toute l'année.

Vous pouvez le contacter pour d'éventuels renseignements au 06 52 15 87 20.

Le club a également des jeunes de 12 à 18 ans à BRESSE TONIC FOOT (Attignat, Curtafond, Confrançon, Foissiat, Etrez).





**Christophe FERRIER**  
Président  
06 28 06 71 75

**Jean-Louis BEREZLAT**  
Secrétaire

**Nicolas JOLY**  
Trésorier

**Bernard BERTRAND**  
**Quentin CHANEL**  
**Roselyne FAIVRE**  
**Jean-Louis HAHNEMANN**  
**Jean-Luc MAZIER**  
**Jean-Marc PETIT**  
**Romuald PAGNEUX**  
**Alain TEPPE**  
**Pascale TOLFA**  
**Thérèse ROMIEU**  
Autres membres

Le comité accueillera avec plaisir  
toute bonne volonté.



## Le fleurissement



## Le Sou des écoles

**Marie PERRIN**  
Présidente  
06 79 50 69 68

**Nicolas BUGNOT**  
Co-président

**Myriam BERTHILLOT**  
Trésorière  
06 65 17 37 54

**Delphine CERVEAU MELLIER**  
Co-Trésorière

**Laetitia BUGNOT**  
Secrétaire

**Amandine FEYEUX**  
**Laurent MARGUIN**  
**Clara LECOSSOIS**  
**Mickaël CASANOVA**  
**Audrey et Stéphane BERNARD**  
**Sébastien BERTHILLOT**  
**Vincent QUIVET**  
**Ariane CHALAYE**  
Membres



## La cantine scolaire «Les Gout-Tout»



**Vanessa BENCHAO**  
Co-Présidente  
06 63 14 27 73

**Aurélien RONGET**  
Co-Président  
06 69 66 26 17

**Emilie ANTOINET**  
**Camille BISI**  
Secrétaires

**Céline BLANC**  
**Juliane GAUDILLAT**  
Ressources humaines

**Didier DESCOTES**  
**Corinne MICHAUD**  
Informatique

**Cécile LOMBERGER**  
**Eva MINELLI**  
**Julie BRIAND**  
Trésorières

**Angélique HUGONNET**  
Diététicienne

**Elisabeth CHANEL**  
**Florine VERNoux**  
**Valérie CASANOVA**  
Autres membres





**Carole ROLLY**  
Présidente  
06 72 97 32 65

**Françoise BRIDON**  
Secrétaire  
04 74 51 16 31



## Les Donneurs de sang



## Les Motartempions



**Catherine SUBTIL**  
Présidente  
06 72 11 52 57

**Carole PELICHET**  
Secrétaire

**Eddie KUENTZ**  
Trésorier

**Martial PELICHET**  
**Didier BOZONNET**  
Responsables parcours  
et sécurité

**DATE DES DONs**  
~ Lundi 22 février à Jayat  
~ Lundi 17 mai à Maronnas  
~ Lundi 12 juillet à Béréziat  
~ Lundi 13 septembre à Jayat  
~ Lundi 13 décembre à Maronnas  
Horaires : de 16 à 19 heures

**MANIFESTATIONS :**  
Assemblée générale  
le vendredi 5 février  
à 20 h 30 à Béréziat

Vente de brioches le 13 juin.

**Jérôme NEVEU**  
Président  
06 10 23 82 09

**Damien VERNE**  
Vice-président  
06 72 14 04 65

**Grégoire JAY**  
Secrétaire  
06 73 86 33 08

**Valérie BOURDON**  
Trésorière  
06 20 12 03 22

**Clara GADIOLLET**  
Secrétaire adjointe

**Mélanie MOREAU**  
Trésorière adjointe



## Le club de pétanque

Le club compte 78 licenciés  
dont 21 jeunes, 35 seniors,  
22 vétérans et 14 adhérents.

Les entraînements ont lieu le :  
~ Lundi et vendredi soir  
pour les jeunes  
~ Jeudi soir pour les seniors  
~ Mercredi après-midi  
pour les vétérans  
~ Vendredi soir pour tous.





**Didier Berrut**

Président

06 06 59 64 94

**Thierry CAVILLON**

Vice-président

**Lionel MARECHAL**

Trésorier

**Nadine COTTET**

Secrétaire



## La société de chasse

La Société de Chasse de Maronnas - Saint Sulpice compte actuellement ~ 27 membres.

Son activité s'exerce dans le respect des règles de sécurité, des propriétés, des cultures et des récoltes. Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire. Cette activité permet une relation privilégiée entre l'homme, la nature et les animaux....

S'il traque le petit ou le grand gibier, les migrateurs ou le gibier sédentaire, le chasseur doit connaître son territoire et les animaux qui y vivent. Ainsi, il joue un rôle prépondérant dans l'aménagement et la sauvegarde de biotopes par une gestion très réglementée des prélèvements.

La Chasse est aussi par sa convivialité une activité de loisirs où les différentes classes sociales se confondent.

**Le gros gibier prélevé est réservé aux manifestations, permettant ainsi à tous ceux qui le souhaitent d'en déguster lors de banquets ou de vente de plats préparés.**

**Dominique DENNEBOUY**

Co-Présidente

04 74 50 54 91

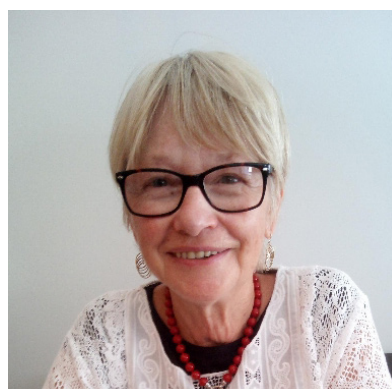
**Thérèse ROMIEU**

Co-Présidente

04 74 51 11 64

**Gisèle GOY**

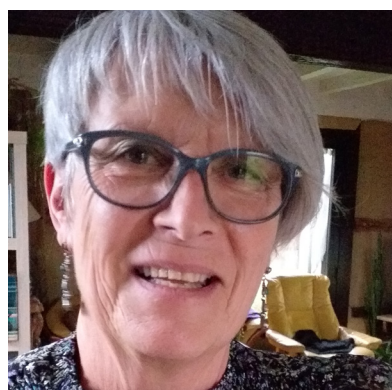
Secrétaire



**Clotilde MIGNOT**

**Tiffany MEUNIER**

Co-trésorières



**Christine CAPIAUX**  
**Roselyne FAIVRE**  
**Catherine LAURENT**  
**Jeanine MAECHEL**  
**Nadine PALLANDRE-POINTUD**  
**Marie-Josette VERNOUNX**

Autres membres

Association agissant pour le compte de la commune par délégation de service public.

## La bibliothèque "Les amis du livre"



## Le club des anciens



**Guy PONSARD**

Président

04 74 51 11 60

**GEORGES GOYARD**

Vice-président

**Maurice PAUGET**

Trésorier

**Hélène FONTAINE**

Secrétaire

**ROSELYNE FAIVRE**  
**ODILE PONSARD**

Membres

Le Club n'est pas très optimiste quant à son avenir. Il est à la recherche de sang neuf et fait appel aux nouveaux « jeunes » retraités pour venir apporter idées et soutien.



## Les conscrits



Ils étaient nombreux à attendre cette journée qui ne se présente que tous les 5 ans pour se retrouver par classe autour d'un bon repas.

Cette journée, tant attendue par les classes en 0 et 5 ainsi que par les 18 et 19 ans était prévue le samedi 14 mars 2020. Mais c'était sans compter sur ce malheureux virus qui nous aura finalement rendu la vie plus compliquée quasiment toute l'année. Le couperet est tombé la veille au soir, un confinement de tout le territoire français est annoncé !

Impossible pour ces « classards » de se retrouver. Quelle déception surtout pour tous ces jeunes qui ont œuvré durant plusieurs mois à l'organisation de cette fête traditionnelle ! Que faire de toute cette nourriture commandée et préparée par le traiteur ? Finalement, les conscrits ont demandé aux personnes inscrites au repas de jouer le jeu et d'acheter les repas commandés au prix coûtant. Ce fut chose faite et chacun a pu venir récupérer les commandes.

Afin de ne pas oublier ces jeunes qui souhaitaient animer le village lors de cette journée, voici quelques photos prises lors de la « tournée » ainsi que la liste des personnes qui devaient participer à cette journée.

**10** Louis COULAS  
Louis JAILLET  
Yeimy JOLY  
Léa MELLIER  
Valentin VOISIN

**18** Justine CHANEL  
Brittany RIGAUDIER

**19** Joris CAVILLON

**20** Quentin CHANEL  
Zoé GOYARD  
Andréa FERRIER  
Clara GADIOLLET

**21** Amélie MOREL  
Gladys PERRIN  
Chloé ROLLY  
Madisson RIGAUDIER  
Angélique MEUNIER

**25** Quentin THOMASSON  
Candice FLAMAND  
Coline CHATELET  
Valentin MEUNIER  
Zoé SAINT-SULPICE  
Morgane PERRIN  
Fabrice MEUNIER  
Teddy BARRAUD

**30** Séverine BLANC  
Arnaud PESTRE

**35** Florine VERNOUX  
Julien FONTANON  
Frédéric MIGNOT

**40** Olivier VOZELLE  
Myriam VOZELLE  
Richard COULAS

**45** Hérald ANDRE  
Christophe BOUTON  
Sophie CHANEL  
Yoann BAR

**50** Yves PONSARD  
Christophe GOYARD  
Didier CHOSSAT  
Philippe BOISSON  
Catherine SAVERET  
Fabrice OUILLON

**55** Sylvie BEREYZIAT  
Jean-Luc FERRIER  
Daniel DEBOURG  
Denis GUICHARDON

**60** Jean-Louis BAUDIN  
Sylvette PERRIN-  
Christian BEREYZIAT  
Bruno REVEL  
Régine PIOUS

**65** Denise MORNAY  
Marie-Claude MARTIN  
Annie EXTIER  
Jannick PAUBEL  
Sylviane GUILLOT  
Jean-Marc BOUILLLOUX  
Chantal BOUILLLOUX  
Martine JACQUILLET

**70** Sylviane VERNE  
Henri FAVIER  
Bernadette BOUILLLOUX  
Michèle DUBOIS  
Marie-Claude PERRIN  
Monique BEREYZIAT  
Denise MANZIAT  
Danielle FARGUE

**75** Jean-Pierre BOUILLLOUX  
Denise FONTAINE  
Aimé BOUILLLOUX  
Gérard FAVIER  
Bernard CAVILLON

**80** Michelle VERGER  
Gérard CHOSSAT  
Michelle FAVIER

**85** Raymond BESSARD

## Recensement citoyen

### Qui doit se faire recenser ? Quand ?

Doivent obligatoirement se faire recenser dans la mairie du lieu du domicile :

- ~ les français, garçons et filles, dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, les jeunes qui n'ont pas effectué cette démarche dans les délais ou jusqu'à leur 25<sup>ème</sup> anniversaire pour régulariser leur situation.
- ~ les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans, dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- ~ un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

### Pourquoi se faire recenser ?

Sans l'attestation de recensement qui est délivrée suite à l'accomplissement de cette démarche, il n'est notamment pas possible de passer des concours et examens d'Etat (tels que le baccalauréat ou le permis de conduire), d'effectuer la journée de défense et de citoyenneté et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales au moment de sa majorité.

### LES PIÈCES À FOURNIR :

~ Le livret de famille

~ La carte nationale d'identité ou le passeport

~ Le certificat de nationalité pour les personnes ayant acquis la nationalité française.

### DÉMARCHE EN LIGNE

En cliquant sur le lien proposé sur le site internet de la commune ou sur : [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)  
Service accessible avec un compte [service-public.fr](http://service-public.fr).  
Vous devrez vous munir de vos identifiants et de la version numérisée, sous format pdf, des documents justificatifs demandés.

### SUR PLACE

(aux heures d'ouverture de la mairie) :

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents justificatifs demandés.

La demande d'inscription accompagnant les justificatifs est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune ou sur [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr). Vous pouvez l'imprimer et le compléter au préalable.

### Précisions

Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la journée Défense et Citoyenne (JDC) en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.  
Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement.  
Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

### DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION

#### Si la démarche a été faite en ligne

~ Soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire  
~ Soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

#### Si la démarche a été faite en mairie

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative au centre du service national dont vous dépendez (par mail ou courrier).

## LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ - JDC

Troisième étape du parcours de citoyenneté (Après l'enseignement de défense et le recensement), la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour tous les Français, femmes et hommes et doit s'effectuer entre leur 16<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> anniversaire.

La Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ) est chargée de la mise en œuvre de cette journée.

Au sein de l'Etablissement du service national sud-est, le Centre du Service National et de la Jeunesse de Lyon (CSNJ L) a en charge la mission Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sur les 5 départements de son périmètre de ressort de compétence, à savoir : Ain, Ardèche, Drome, Loire et Rhône pour 60 000 jeunes filles et garçons chaque année.

**Au vu du contexte sanitaire actuel, la DSNJ a mis en place une JDC en ligne.**

Depuis le 23/11/2020, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr).

~ La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur [majdc.fr](http://majdc.fr) ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.

~ Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

~ Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.



## Les entreprises marsonnaises

Cette rubrique paraît pour la troisième fois dans le bulletin, elle n'est pas exhaustive.

Si votre entreprise n'apparaît pas correctement ou a été omise, si vous ne souhaitez plus être mentionné, contactez la mairie.

### ALIMENTATION

#### Au Coeur Délice

Boulangerie, pâtisserie, vente à emporter ou à consommer sur place

Pascal et Caroline VALLEIX

30 Route de Chazelles

04 74 14 82 21

#### Au Panier Gourmand

Alimentation générale, tabac, journaux, gaz et jeux à gratter

Yves ROBERT

78 Route de la Léchère

04 74 50 16 91

#### Phil Gourmet

Commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires

Philippe COMTET

238 Chemin du Mollard

06 84 22 75 51

philcomtet@orange.fr

#### Les pépites bressannes

Restauration rapide ambulante ou à emporter

Willy LAMBERET

54 Route de Chavanosse

06 78 62 74 92

willylamberet@yahoo.fr

### ESTHÉTIQUE

#### Ge'esthetique

Soins de beauté - Esthéticienne à domicile

Géraldine PAGNEUX

600 Route de la Collonge

06 60 39 73 51

geraldine.pagneux@sfr.fr

#### Coiffeuse à domicile

Catherine PERNELLE

633 Route du Sougey

06 13 59 53 63

04 74 51 12 09

### TEXTILE

#### Les jolies choses

Création d'accessoires textiles

Vanessa BENCHAO

109 Chemin de la Burdillère

06 63 14 27 73

vanessa@oencouleurs.fr

#### Marchand de marchés

Bonneterie, confection, articles divers

Gilles LAMBERT

66 Route de Saint Jean

### LOISIRS

#### Y a plukajouer

Location de jeux en bois

Amélie BOULACHON

104 Route de Dommartin

06 22 30 28 73

contact.yaplukajouer@gmail.com

### TRANSPORT

#### BR Taxi

Taxi

Bruno RETY

47 Impasse du Champ Guillet

06 99 30 41 42

contact@br-taxi.fr

### NUMÉRIQUE

#### Dexatis

Conseils en systèmes et logiciels informatiques

Philippe BURTIN

106 Impasse de la Patte d'Oie

04 74 45 18 51

philippe.burtin@dexatis.com

#### Ingénierie radiodétection et Ene

Prestations d'ingénierie, consultant

Nicolas BUGNOT

218 Route de Chazelles

06 58 49 6 94

nicolas.bugnot@ire-france.com

### ESPACES VERTS

#### JOLY Elagage

Elagage, abattage, soins aux arbres

Nicolas JOLY

271 Route de Saint Jean

07 88 19 21 01

joly.elagage01@gmail.com

#### Multi-Services

Entretien espaces verts et divers travaux

Etienne BORRET

114 Route de Chazelles

06 62 38 00 75

ebmultiservices01340@gmail.com

#### Travaux d'entretien espaces verts, tonte, élagage

Franck ROLLY

783 Route de la Léchère

04 74 51 16 00

### ARTISANAT

#### Assainitech

Assainissement non collectif

Aurélien RONGET

505 Route de Montceindroux

06 69 66 26 17

#### Alpha Kira

Solutions soleil énergie. Installation et rénovation de systèmes électriques (photovoltaïques)

Thierry POLGE

659 Route du Sougey

09 66 89 16 18

#### Koncept bois et agencement

Agencement d'intérieur pour professionnels et particuliers

Ludovic BENCHAO

109 Chemin de la Burdillère

06 21 68 61 37

l.benchao@konceptba.fr

### CANIN

#### JOLY'S Accessories

Vente de produits pour éleveurs canins, agent de sécurité cynophile

Malik CRESCI

570 Route de la Collonge

06 85 46 94 67

farhalan@hotmail.com

#### Agility no limit

Dressage canin

Kevin ODILE

1181 Route de la Garde

06 82 47 96 10

### AGRICOLE

#### Baillet Bredy Agro

Commerce de produits agricoles (céréales...)

1499 Route de Bâgé

#### Agri Sud-Est

Distribution aux professionnels de produits agricoles pour animaux et végétaux

1501 Route de Bâgé

04 74 51 15 68

#### Exploitant agricole, travaux agricoles et terrassement

Christophe GOYARD

90 Impasse des Littes

04 74 51 15 44

christophegoyard@orange.fr

#### Elevage de gibiers

Didier CURT

50 Chemin des Gouilles

04 74 51 18 44

#### Travaux de revêtement des sols et des murs

Sébastien BOZONNET

821 Route de Négrefeuille

06 24 35 00 34

#### Etablissement NUNES

Maçonnerie générale, charpente, couverture, carrelage

Antonio NUNES

1067 Route de la Léchère

04 74 32 68 37

#### Confoservices OI

Installation et maintenance de gaz, eau, chauffage, ventilation

Gérald BALDIVIA

50 Impasse du Pré Luc

04 74 30 60 52

### ÉLECTRICITÉ

#### Sébastien BERTHILLOT

Electricien

125 Impasse de la Patte d'Oie

04 74 14 89 01

#### Perrelec

Electricité générale

Johann PERREAL

1811 Route de Négrefeuille

04 69 19 34 96

#### 2P Elec

Electricité générale

Yannick PLAKAJ

233 B Route de la Collonge

### ÉVÉNEMENTS

#### Commerce d'articles et spectacles pyrotechniques

Noël GERMAIN

682 Route des Bons

04 74 51 16 51



## Mairie

Horaires d'ouverture :  
Mardi et samedi de 9 h à 12 h  
Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30

04 74 51 10 09

mairie.marsonnas@wanadoo.fr  
[www.marsonnas.fr](http://www.marsonnas.fr)

## Bibliothèque

Horaires d'ouverture  
(fermée en août)  
Mercredi de 15 h à 17 h  
Samedi de 10 h à 12 h

Adhésion gratuite  
bibmarsonnas@orange.fr

## Cantine Salle Polyvalente

04 74 51 17 75

## École de Marsonnas

Marie-Noëlle PRUDENT  
Directrice  
04 74 51 17 38

## Garderie périscolaire

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30  
Mercredi de 7 h à 9 h  
et de 11 h 45 à 12 h 45

04 74 51 17 75

## TARIF

2€/heure à partir du 01/01/2020  
Toute demi-heure commencée est due,  
le quart d'heure de 7 h à 7 h 15 compte  
pour une demi-heure.  
Tout retard, après 18 h 30 sera sanctionné  
par un forfait de 30€ par retard.

## Assistantes maternelles agrées

BOYER Ghislaine  
81 Chemin du Mollard  
06 74 72 31 37

FAVIER Isabelle  
154 Impasse de la Croix Joly  
04 74 50 50 16

PALLAUD Martine  
389 Route de la Collonge  
04 74 51 17 26

PESTRE Magali  
96 Impasse du Pré Luc  
04 74 25 45 97

RAVAZ Roselyne  
233A Route de la Collonge  
04 74 52 37 37

## Concessions cimetière

Par délibération du 06/12/2019,  
le conseil municipal a modifié  
les tarifs des concessions.

**CIMETIÈRE**  
15 ans : 100€  
30 ans : 200€  
50 ans : 300€

**COLUMBARIUM**  
15 ans : 400€

**CAVURNES**  
15 ans : 80€  
30 ans : 150€

**DISPERSIONS DES CENDRES**  
80€

## Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin sauf s'il est férié  
(dans ce cas, le ramassage est reporté  
au jeudi)

## Tri sélectif

2 points d'apport volontaire :

~ Au bourg, sur les anciens jeux  
de boule, derrière l'église

~ A Chazelles, sur le parking devant  
les établissements AGRI SUD EST  
et BAILLET

## Ramontage des cheminées

Inscription en mairie pour un ramontage  
soit en juin soit en septembre/octobre

## Horaire des tontes et des travaux bruyants

Jours ouvrables  
8 h à 12 h et 14 h à 19 h

Samedi  
9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés  
10 h à 12 h

## Voix de l'Ain

Jean-Luc VERNE  
06 86 60 58 38  
jean-luc.verne@laposte.net

## Le progrès

Jean-Claude BRIDON  
07 71 27 06 21 ou 04 69 19 60 65  
jeanclaudebridon@yahoo.fr

## Service public

Réponses à vos questions administratives  
3939  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.ain.pref.gouv.fr](http://www.ain.pref.gouv.fr)

## Cadastre

~ Extraits de plan sur  
[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
~ Constructibilité d'un terrain,  
carte communale  
[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

## Papiers d'identité

Carte grise, permis de conduire,  
carte d'identité, passeport

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

## Gendarmerie de Montrevel-en-Bresse

04 74 30 85 55

## Pôle territorial de Montrevel-en-Bresse CA3B

04 74 25 68 98

## Office du tourisme

04 74 25 48 74  
accueil@tourisme-montrevelenbresse.fr

## Électricité

DÉPANNAGE : ERDF  
0 810 333 001

RACCORDEMENT : ERDF ARE  
0 810 476 934  
erdf-are-sillonrhodanien@distribution.fr

## Covoiturage

[www.ain.covoiturage.eu](http://www.ain.covoiturage.eu)

## Frelons asiatiques

En cas de nids sur le domaine privé,  
merci de contacter GDS (groupement  
de défense sanitaire). Intervention prise  
en charge par le département.

45 Route des Soudanières  
01250 CEYZERIAT

04 74 25 09 91  
gds01@cmre.fr

## CLIC des Pays de Bresse

(Centre Local d'Information  
et de Coordination)  
Permanence à la mairie de Montrevel  
le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois  
de 9 h à 11 h 30 (uniquement sur RDV)

04 74 30 78 24

[clipcaysdebresse@orange.fr](mailto:clipcaysdebresse@orange.fr)

## Aide à la plantation de haies de bocagères

Sébastien POLLET  
04 74 32 50 04  
sebastien.pollet@ca3b.fr

## Déchetterie d'Etrez

SERVICES TECHNIQUES

Horaires d'ouverture (toute l'année)  
du lundi au samedi de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 17 h

04 74 30 85 60  
ide@ca3b.fr

## SPANC

(Service Public d'Assainissement Non  
Collectif)

Possibilité de tarif négocié pour vider les  
fosses septiques

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES  
04 74 30 85 60

## Assistante sociale

Conseil départemental  
04 74 25 40 88

MSA – Mme Gay  
04 74 45 99 97

## Club Ados

Pour les jeunes de 11 à 15 ans.  
Ouvert pour les vacances scolaires  
de 7h30 à 18h30.  
Hors vacances scolaires : uniquement  
les vendredis de 15h à 20h30.

Guillaume Gonzalez  
06 03 46 43 41

## PART'AGE : Centre de Loisirs Intercommunal

200 rue Charrière Basse  
01340 Montrevel-en-Bresse

Accueil des enfants :  
Le mercredi de 12h à 18h30.  
Durant les vacances scolaires :  
de 7h30 à 18h30  
(pour la journée ou ½ journée;  
avec ou sans repas).

Responsable : Mme Lorraine Rey  
Secrétariat : Sophie Perdrix – Michon  
04 74 25 79 41

## Autres centres de loisirs

ATTIGNAT  
Aurélie Revol  
06 08 31 25 24

CONFRANCON

“Copain Copine”  
04 74 25 22 53

FOISSIAT

“Sucre d'Orge”  
04 74 52 35 18

SAINT DIDIER D'AUSSIAT

“Les P'tits Loups”  
04 74 50 51 24

## Médiathèque intercommunale

(Centre Culturel Louis Jannel  
à Montrevel-en-Bresse)  
Horaires d'ouverture au public  
Mardi de 10h à 11h30  
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
Vendredi de 16h30 à 18h30  
Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

04 74 30 87 90  
[mediatheque.montrevel@ca3b.fr](mailto:mediatheque.montrevel@ca3b.fr)  
[www.lectur'envies.fr](http://www.lectur'envies.fr)

## École de musique

Cours pour les enfants à partir de 4 ans,  
les adolescents et les adultes.

66 Rue Comte de Montrevel  
à Montrevel-en-Bresse  
04 74 25 41 38  
[www.lectur'envies.fr](http://www.lectur'envies.fr)  
puis onglet “culture” puis “musique”



**1838 Ha**  
superficie totale  
de la commune

**289**  
familles  
avec  
enfants

**37 Km**  
de routes

**486**  
actifs, soit  
**82%**  
de la  
population

**54**  
habitants  
au Km2

**13** associations

**5,7 ans** de capacité  
de désendettement  
en années

**452€**  
de dépenses  
de fonctionnement  
par habitant

**31**  
entreprises

**1001**  
habitants  
au 01.01.21

**9%**  
De logements  
vacants

**74%** de dépenses d'équipement  
par rapport aux recettes  
de fonctionnement

## Que deviennent nos déchets ?

**Grâce au tri sélectif, nous pouvons recycler une partie de nos déchets comme les emballages en verre, les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium...**  
**Nous disposons également de déchèteries publiques pour apporter des déchets volumineux ou nocifs afin qu'ils soient valorisés ou éliminés correctement.**  
**La communauté d'agglomération nous informe régulièrement sur les gestes éco-citoyens pour produire moins de déchets.**  
**Malgré cela, chaque habitant a jeté en moyenne 179 kilos d'ordures ménagères résiduelles dans la poubelle grise en 2019.**  
**Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers, nous explique ce que deviennent ces déchets.**

Grâce au tri sélectif, nous pouvons recycler une partie de nos déchets comme les emballages en verre, les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium... Nous disposons également de déchèteries publiques pour apporter des déchets volumineux ou nocifs afin qu'ils soient valorisés ou éliminés correctement. La communauté d'agglomération nous informe régulièrement sur les gestes éco-citoyens pour produire moins de déchets. Malgré cela, chaque habitant a jeté en moyenne 179 kilos d'ordures ménagères résiduelles dans la poubelle grise en 2019. Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers, nous explique ce que deviennent ces déchets.

## OVADE métamorphose les déchets en électricité et en compost

La communauté d'agglomération assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire. Elles sont ensuite acheminées par camion jusqu'à l'usine OVADE, située sur le site de La Tienne à Viriat. Les déchets subissent alors une première étape de tri, qui permet d'isoler les métaux ferreux recyclables et la matière organique méthanisable. Les refus (textiles sanitaires, plastiques, verre, inertes, ...) sont enfouis dans le centre de stockage attendant.

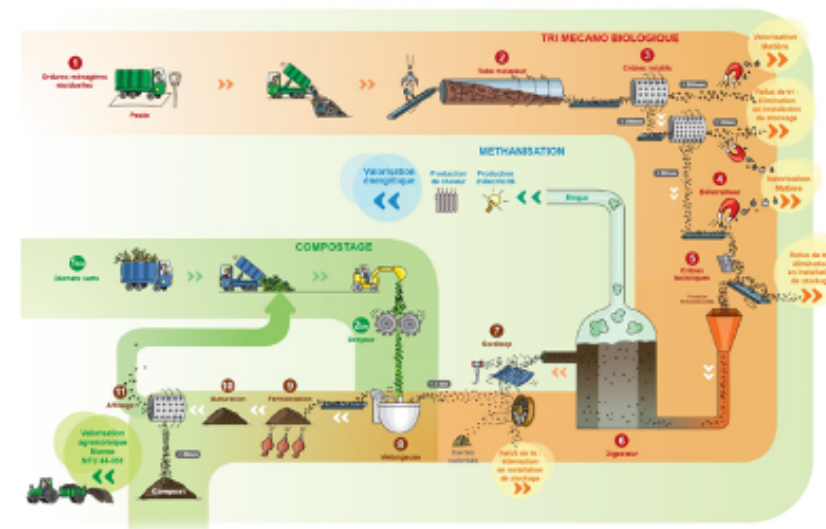
La matière organique est ensuite digérée dans le méthaniseur où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, branchages, tontes) pour produire du compost.

## Attention aux déchets indésirables !

Pour garantir le bon fonctionnement de l'usine OVADE, vous ne devez pas jeter dans la poubelle grise : le verre, les textiles, les détergents, les piles, les ampoules, les résidus de peinture, les câbles électriques, les textiles ... Ces déchets doivent être déposés en déchèterie ou dans les points de collecte appropriés.



Unité de Valorisation Bio-Energétique OVADE



## OVADE EN CHIFFRES - 2019

- ~ 338 000 habitants (193 communes)
- ~ 58 000 tonnes d'ordures ménagères traitées
- ~ 10 400 MWh d'électricité produits (= 3 800 foyers alimentés)
- ~ 15 600 tonnes de compost vendues aux agriculteurs
- ~ 51% des ordures ménagères valorisées





## **Bulletin Municipal n°27**

---

### INFORMATIONS

#### **Mairie de Marsonnas**

42 route de la Léchère

01340 MARSONNAS

Tél. 04 74 51 10 09

Fax 04 74 51 17 39

[mairie.marsonnas@wanadoo.fr](mailto:mairie.marsonnas@wanadoo.fr)

### HORAIRES

le mardi de 9h à 12h,

le jeudi de 13h30 à 17h30

et le samedi de 9h à 12h